

Procédure de naturalisation



Déposer une demande

Même si vous vivez en Allemagne depuis huit ans ou plus, la naturalisation n'est pas automatique. Il est indispensable de déposer une demande écrite auprès des autorités responsables de la naturalisation. Vous y bénéficierez de conseils personnalisés et recevrez un formulaire que vous devrez remplir et retourner accompagné des documents demandés. Les personnes âgées de plus de 16 ans peuvent déposer elles-mêmes leur demande de naturalisation. Les parents ou toute autre personne titulaire de l'autorité parentale peuvent déposer la demande pour les enfants.

Païement des frais

En règle générale, des frais d'un montant de 255 euros sont exigibles au dépôt de la demande de naturalisation. Pour les enfants qui sont naturalisés en même temps que leurs parents, ce montant s'élève à 51 euros. Lorsqu'un enfant est naturalisé seul, les frais s'élèvent aussi à 255 euros. Exceptionnellement, il est possible de bénéficier d'une réduction des frais de naturalisation, voire d'une exonération. C'est par exemple le cas lorsque les demandeurs disposent de faibles ressources ou que plusieurs enfants doivent être naturalisés en même temps.

L'acte de naturalisation

Une fois votre demande contrôlée et acceptée, les autorités responsables de la naturalisation vous informeront des démarches à entreprendre. Suivant le Land dans lequel vous vivez, vous devrez réaliser vous-même les démarches nécessaires pour renoncer à votre nationalité actuelle. Vous recevrez une garantie de naturalisation que vous pourrez présenter au consulat de votre pays d'origine pour demander l'abandon de votre nationalité actuelle.

Si l'acquisition de la nationalité allemande entraîne automatiquement la perte de votre nationalité actuelle, que son abandon n'est pas possible ou ne peut être raisonnablement exigé, rien ne devrait plus s'opposer à votre naturalisation ! Vous recevez alors votre acte de naturalisation, qui vous est remis, en général, personnellement ou dans le cadre d'une cérémonie de naturalisation. Ce document atteste que la nationalité allemande vous est accordée. Le délai nécessaire entre le dépôt de la demande et la remise de l'acte de naturalisation diffère selon les situations. Dans certains cas, plusieurs mois peuvent s'écouler. N'hésitez pas à vous adresser aux autorités responsables de la naturalisation dont vous dépendez !

Demander une carte d'identité et un passeport allemands

L'acte de naturalisation vous permet de demander une carte d'identité allemande ainsi qu'un passeport allemand auprès du Bureau de déclaration de domicile (Einwohnermeldeamt) de votre lieu de résidence.

En Allemagne, vous devez posséder au moins l'un de ces documents pour justifier de votre identité le cas échéant. Vos documents d'identité seront en général prêts en quelques semaines et vous pourrez alors les retirer.

Plus d'informations sur le web

Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF)

Centre de la compétence pour l'asyl, la migration et integration en allemagne

Questions de préparation au test

<https://www.make-it-in-germany.com/fr/visa/resider-de-facon-permanente/naturalisation/procedure>

17.08.2021, 12:25